

Bonjour,

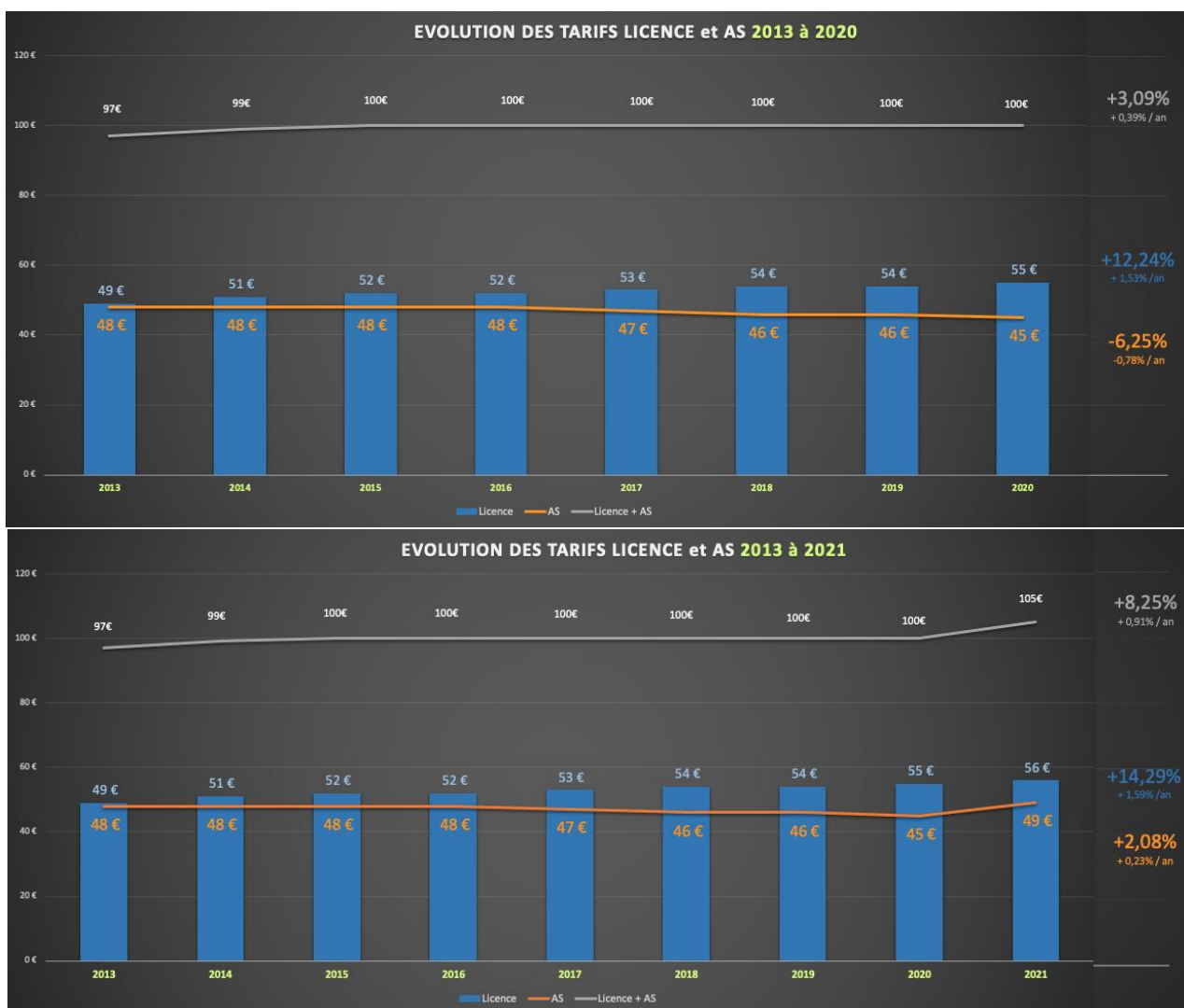
Cette année marque un changement important pour la licence de golf.

En effet, à partir de 2021, la dématérialisation devient la règle pour aller dans le sens de l'Histoire. Il sera toujours possible pour les « collectionneurs » de commander une version physique de la licence pour 3€ de plus.

Dans tous les cas, désormais, **une adresse mail (valide) EST OBLIGATOIRE** pour être licencié.

L'association a augmenté le tarif de la cotisation, passant ainsi de 45€ à 49€, tout en conservant les nombreux avantages procurés par cette adhésion.

Les différents présidents et bureaux ont toujours souhaité ne pas dépasser la barre symbolique de 100€ (licence + adhésion ASGVA). Tenant compte de l'évolution du tarif de la licence, +12,24% de 2013 à 2020 alors que l'adhésion baissait dans le même temps de -6,25%, l'augmentation était devenue nécessaire. Cela correspond donc à une évolution du montant de la cotisation de +1€ entre 2013 : 48€ et 2021 : 49€.



Car au-delà des avantages « classiques », la cotisation AS permet également d'accompagner régulièrement de nombreux investissements au sein du club afin d'augmenter la qualité des installations et du parcours.

- Investissement de 29 000€ pour aider à remettre en route l'arrosage des fairways cette année.
- Acquisition d'une structure bâchée pour 4000€.
- Anniversaires du Club 20 et 30 ans.
- Participation à la construction du club house.

Mais tout ne change pas, la licence de golf et la cotisation AS sont toujours à prendre en début de saison, puisque ces dernières fonctionnent en année civile. Cela diffère des abonnements du golf de Bluegreen qui fonctionnent de date à date.

Alors, afin être prêt pour le 1<sup>er</sup> événement de l'année, le 4 Avril, n'oubliez de commander votre licence + votre AS et d'être également **à jour de votre certificat médical ou votre questionnaire de santé.**

<https://www.golf-asgva-dole.com/devenir-membre>

Portez-vous bien et bonne saison 2021.